



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Service d'animation des politiques publiques
interministérielles
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Restauration de la continuité écologique au droit des trois seuils à Valdoie - déclaration d'intérêt général - autorisation environnementale (maître d'ouvrage : Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA))

Il sera procédé du 7 février 2019 à 14h00, au 22 février 2019 à 18h00 sur le territoire de la commune de Valdoie, à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale des travaux de restauration de la continuité écologique au droit des trois seuils à Valdoie au profit de Grand Belfort communauté d'agglomération.

Madame Marie-Pierre DUPRÉ, urbaniste, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon, en qualité de commissaire-enquêtrice.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Valdoie, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort à l'adresse suivante : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

Coralie SILVESTRE
Service Environnement
Ville de Belfort et Grand Belfort
Place d'Armes
90020 Belfort Cedex
Tél : 03.84.54.56.06
coraliesilvestre@mairie-belfort.fr



Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice à la mairie de Valdoie,
- par correspondance à la mairie de Valdoie à l'attention de la commissaire-enquêtrice qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques>.

Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur le registre d'enquête seront tenues à la disposition du public à la mairie de Valdoie pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Valdoie :

le 7 février 2019 de 14h00 à 17h00

le 13 février 2019 de 9h00 à 12h00

le 22 février 2019 de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice sera déposée en mairie de Valdoie ainsi qu'à la préfecture du Territoire de Belfort (bureau de l'environnement) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture.

La préfète du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation environnementale déposées par GBCA.

pour la préfète et par délégation,
le chef du service d'animation
des politiques publiques interministérielles,



Patrick RABASQUINHO